

## COB Athlétisme 2021/2022

S'inscrire auprès de votre entraîneur ou Gilberte Boutry : 8 rue des Remparts 76260 EU.

Avant de participer aux activités du COB (entraînements, stages, épreuves).

### **Transmettre dans une enveloppe nominative :**

**Ce Bulletin d'inscription 2021/2022 qui doit être renseigné avec précision (signatures),**

- **Pour une nouvelle licence :**

Joindre le Certificat médical daté de moins de 6 mois obligatoire de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme et/ ou Triathlon en compétition.

- **Pour le renouvellement de licence :**

Joindre le Certificat médical obligatoire daté **de moins de 6 mois** de non contre-indication à la pratique de l'athlé **OU** l'imprimé du questionnaire santé que vous avez validé en ligne sur le site FFA dans votre espace adhérent à condition d'avoir répondu « non » à toutes les questions posées (voir modèle et explications au verso).

TARIFS APPLICABLES jusqu'au 31 OCTOBRE 2021 :

Gymnase Mers	<b>Baby Athlé</b> : (2016 à 2018) - <i>MS- GS- CP (pour les CP seulement 60 euros)</i>	<b>50 euros</b>
Gymnase Eu	<b>Éveil Athlé</b> : (2013/ 2014/ 2015) <b>Poussin 1</b> : (2012) – <i>CP aux CMI</i>	<b>60 euros</b>
- Stade Eu - Stade Mers - Parc - Forêt Salle athlétisme Eu	<b>Poussin 2</b> (2011) – <b>Benjamin</b> (2009/ 2010) – <b>Minimes</b> (2007/ 2008). <b>Cadets</b> (2005/ 2006) – <b>Juniors</b> (2003/ 2004) - <b>Espoirs</b> (2000 à 2002)	<b>60 euros</b>
	<b>Seniors</b> (1988/ 1999) - <b>Masters</b> : (1987 et avant)	<b>75 euros</b>
	<b>Athlé + Triathlon</b> : Cadets à Masters : (Né(e) en 2006 et avant)	<b>150 euros</b>

- **Réduction aux familles** qui ne bénéficient pas

du « Coupon Sport-Eu » ou du « Pass'Sport-76 » ou du « Pass'Sport-Mers », ou du « Pass'Sport-Tréport » ou du Pass'Sport « ANS ».

2 athlètes : -4 euros / 3 athlètes : -6 euros / 4 athlètes : -8 euros

### **Tout dossier incomplet ne sera pas traité.**

**À compter du 1<sup>er</sup> Novembre 2021, une majoration de 10 euros pour TOUS !**

**Maillot du CLUB pour tous et à partir de 5 euros à la boutique COB à InterSport de Mers-les-bains (Veste, Débardeurs)**

#### *BULLETIN D'INSCRIPTION 2021/2022 (Choisissez votre domaine en cochant l'une des trois cases)*

Athlé Santé - Marche Nordique     Athlétisme - Hors stade - Marche athlétique     Triathlon + (Athlétisme – Hors stade)

ADRESSE MAIL OBLIGATOIRE

Vous recevrez votre licence par Mail,

@

Votre numéro licence FFA

Votre numéro licence FFTRI

**Avez-vous été licencié(e) au COB en 2020/2021 : oui /non**

Vous avez été licencié(e) à un autre club : préciser l'année de cette adhésion :

Coordonnées du club quitté :

**Date du certificat médical (moins de 6 mois) :**

Nom de l'athlète :

Prénom :

Né (e) le :

à :

Adresse :

CP :

Ville :

☎ fixe :

☎ portable

Venez nous aider en accompagnant un entraîneur le mardi ou le jeudi (piste à Eu, gymnase à Mers- Eu et/ou lors sorties de marche) –  
-aux organisations sur le stade : ratisser le sable à la longueur, placer la barre de saut en hauteur, relancer le poids.  
-aux autres organisations (Corrida- Triathlon-Cross) : charger (matériel) - montage/démontage (tentes/arche) – distribution dossards-

# Accepte le protocole sanitaire joint proposé par le COB :

La prise de licence constitue un accord de respecter les mesures sanitaires définies par la FFA

**Pour tous et à partir des « Baby » ;** Équipez votre enfant d'un maillot de club (5 euros Intersport, Mers). **À partir des Poussins,** équipez votre enfant d'une paire de pointes nécessaire pour construire de vrais appuis, une foulée athlétique, des vitesses).

**Encourager votre enfant et les bénévoles** en participant aux animations, aux organisations du COB

**Décisions médicales :** Autorisons, les responsables du club à prendre toutes décisions médicales en cas de nécessité lors des entrainements, compétitions ou stages **A l'attention des parents des licenciés mineurs :** Il vous appartient de vérifier la présence de l'encadrement lors de l'arrivée de vos enfants aux entrainements. Le club ne peut être responsable des enfants dont le cours serait annulé si les parents ne se sont pas assurés de la présence d'un responsable du club. Si votre enfant est absent merci de prévenir son Entraîneur,

**Droit à l'image :** autorise le Club à utiliser son image sur tout support destiné à la promotion du Club, à l'exclusion de toute utilisation à titre commercial

**Pour encourager les bénévoles :** Penser à porter le maillot à chaque épreuve.

**Toute détérioration** commise lors des différentes activités sera à la charge des Parents.

**Accès interdit** à l'espace de musculation, au local matériel en l'absence d'un entraîneur.

**Demandez le calendrier des épreuves à l'entraîneur et suivez-le.  
N'hésitez pas à venir rejoindre l'équipe des Bénévoles du COB.**

**Date et signature du licencié :**  
(des parents ou du responsable légal si le licencié est mineur)

- Trouvez diverses infos sur notre site COB76.fr / et notre Page Facebook. Et bientôt sur notre nouveau site COB76.com

**Assurances :** Le COB a souscrit un contrat d'assurance Responsabilité Civile auprès de la FFA. Le licencié peut souscrire au contrat d'assurance Individuel couvrant les dommages corporels auxquels sa pratique sportive peut l'exposer, sans que cela soit obligatoire, conformément aux dispositions de l'article L.321-4 du Code du Sport (le licencié recevra le formulaire d'adhésion aux options complémentaires FFA par courriel en même temps que sa licence).

**Pour les athlètes déjà licenciés en 2020-2021, CE QUESTIONNAIRE SANTÉ :** vous le trouverez sur votre espace licencié de la FFA. Il vous faut le renseigner en ligne et joindre la copie de ce document à votre dossier d'inscription.

QUESTIONNAIRE SANTE	
CO EU BRESLE	
Répondez aux questions par OUI ou par NON.	
N° LICENCE :	
NOM :	PRENOM :
SEXE : HOMME <input type="checkbox"/> FEMME <input type="checkbox"/>	DATE DE NAISSANCE :
DURANT LES DOUZE DERNIERS MOIS:	
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

**MESURES SANITAIRES DANS LES CLUBS FFA**  
A compter du 9 août 2021

**QU'EST CE QUE LE PASS SANITAIRE ?**

- UN CERTIFICAT DE VACCINATION (disposant d'un schéma vaccinal complet)
- UN CERTIFICAT DE TEST RT-PCR OU ANTIGÉNIQUE NÉGATIF DE MOINS DE 72H
- UN CERTIFICAT DE RETABLISSEMENT (Test RT-PCR ou antigénique positif de plus de 11 jours et moins de 6 mois)

Présentation de votre pass à l'entrée de votre club via l'application TousAntiCovid ou au format papier.  
La vérification ne permet ni d'avoir accès, ni de stocker vos données médicales.

**QUI CONTRÔLE LE PASS SANITAIRE ?**

Le responsable de l'équipement ou le club désigne les personnes habilitées à effectuer le contrôle.  
Un registre indiquant les jours et horaires des contrôles doit être tenu.  
Télécharger l'application TousAntiCovid Vérif sur Google Play ou l'App Store

**QUELS IMPACTS SUR LES DIFFERENTS PUBLICS ?**

Le port du masque n'est pas obligatoire pour les personnes ayant accédé aux établissements sportifs au moyen du pass sanitaire. Son utilisation reste cependant conseillée.

- Pratiquants mineurs**
  - Pass sanitaire obligatoire à partir du 30 septembre, pour les jeunes de 12 ans et plus.
  - Pas de limitation de participants (Stade / Salle / Espace public).
- Pratiquants majeurs**
  - Obligation de Pass Sanitaire quel que soit le lieu de pratique (Stade / Salle / Espace public) sauf pour les activités non soumises à déclaration ou autorisation préfectorale organisées dans l'espace public
  - Pas de limitation de participants (sauf arrêté préfectoral) quel que soit le lieu de pratique
- Public sportifs inscrits sur listes ministérielles**
  - Obligation du Pass sanitaire pour les pratiques en salle et stade.
  - Exemption pour les compétitions et manifestations sportives (en dehors des ERP) soumises à une procédure de déclaration ou d'autorisation.
  - Pas de limitation de participants (sauf arrêté préfectoral) quel que soit le lieu de pratique
- Bénévoles & salariés**
  - Pour les mineurs : Pass sanitaire obligatoire à partir du 30 septembre
  - Pour les majeurs : Pass sanitaire obligatoire à partir du 30 août
- Spectateurs**
  - En extérieur : Pass sanitaire obligatoire dès la 1re personne et respect des gestes barrières
  - Assis : 100 % de la capacité de l'enceinte, sauf si arrêté préfectoral
  - En intérieur : Pass sanitaire obligatoire à partir du 30 août

Venez nous aider en accompagnant un entraîneur le mardi ou le jeudi (piste à Eu, gymnase à Mers- Eu et/ou lors sorties de marche) –  
-aux organisations sur le stade : ratisser le sable à la longueur, placer la barre de saut en hauteur, relancer le poids.  
-aux autres organisations (Corrida- Triathlon-Cross) : charger (matériel) - montage/démontage (tentes/arche) – distribution dossards-